AVIS PUBLIC

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES

PRENEZ AVIS QUE le règlement nº 264-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es de la Municipalité de Lac-des-Écorces sera adopté à la séance ordinaire du Conseil qui se tiendra à 17h le lundi 14 février 2022, par voie de visioconférence, sans la présence du public, tel que requis par l'arrêté ministériel 2021-090.

Ce projet de règlement vise à remplacer le règlement nº 215-2018 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité adopté par le Conseil municipal le 12 février 2018. En effet, conformément à l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, « toute municipalité doit, avant le 1er mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification ».

Le projet de règlement déposé et présenté à la séance du 24 janvier 2022 reprend les dispositions du précédent règlement qui réfère aux valeurs d'intégrité, d'honneur, de prudence, de respect et civilité, de loyauté et d'équité, lesquelles valeurs doivent, en plus de guider la conduite des membres du conseil, être respectées et appliquées par celui-ci. Il réitère également les règles de conduite et interdictions, ainsi que le mécanisme d'application, de contrôle et de sanctions.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 672, boul. Saint-François, Lac-des-Écorces, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h ou sur le site internet de la municipalité au www.lacdesecorces.ca sous l'onglet « Ma Municipalité » et dans le dossier « Code d'éthique des élus ».

Donné à Lac-des-Écorces ce 31e jour de janvier 2022.

Nathalie Labelle

Nathalie Labelle
Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Nathalie Labelle, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Lac-des-Écorces, certifie sous mon serment d'office avoir publié ou fait publier l'avis public ci-haut concernant le projet de règlement # 264-2022, en affichant une copie au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité, le 31e jour de janvier 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 31e jour de janvier 2022.

Nathalie Labelle

Nathalie Labelle
Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe